



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de mise à jour des emballages d'un produit mixte

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification des emballages pour le produit mixte **TRIKA PERFECT***

de la société SIPCAM INAGRA S.A.

enregistrée sous le n° 2023-2123

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 14 mai 2024,

La modification des emballages autorisés pour la mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	TRIKA PERFECT EXTRA P
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SIPCAM INAGRA S.A. Calle del Professor Beltran Baguena 5 46009 VALENCE Espagne
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	1,5 g/kg - lambda-cyhalothrine Eléments fertilisants
Numéro d'intrant	999-2016.01
Numéro d'AMM	2220986
Fonction	Matière fertilisante et insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 02/08/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Emballages autorisés pour le produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Big-bags en polypropylène / polyéthylène basse densité	520 kg

Les emballages d'une capacité de 10 kg en polyéthylène haute densité, polyester/polyester-aluminisé/ polyéthylène basse densité et polyester/aluminium/polyester/ polyéthylène basse densité sont retirés.

Conditions générales de retrait	
Délai accordé pour la vente et la distribution	Jusqu'à écoulement des stocks
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	